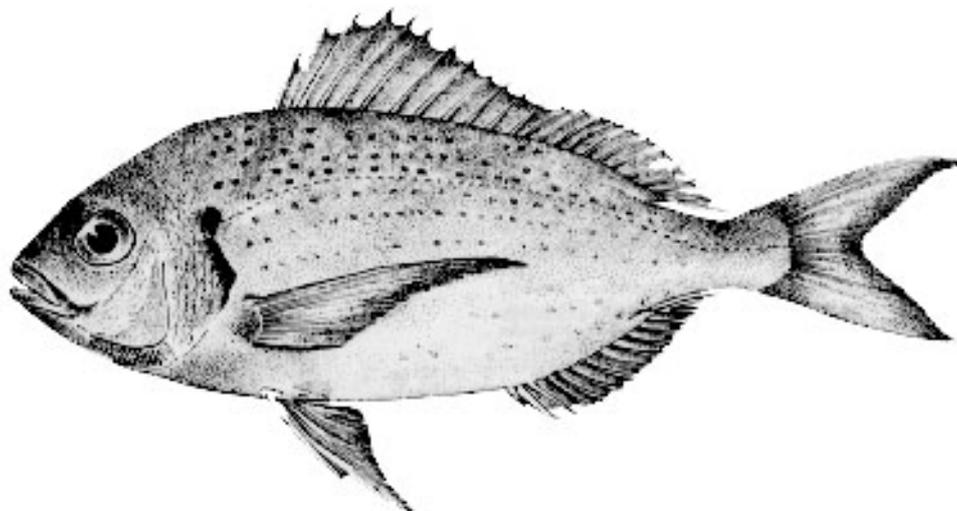


Le renforcement de capacités des acteurs de la pêche et l'ébauche d'une cogestion des pêcheries de la ria Casamance

Projet : USAID/Wula Nafaa volet pêche par IDEE Casamance

Contrat No. 685-C-00-08-00063-00

Rapport d'activités finales de la deuxième phase (01 août 2011 au 30 septembre 2011)



idee
CASAMANCE

Intervenir pour le Développement Ecologique et l'Environnement en Casamance

IDEE Casamance

BP 120

Ziguinchor

33 991 45 92

info@ideecasamance.org

ideecasamance@arc.sn

Banque CBAO 204 36 400 265

www.ideecasamance.net

Faits marquants de la dernière partie de la II^{ème} phase

La prolongation des activités du protocole d'accord Contrat No. 685-C-00-08-00063-00 avec USAID/Wula Nafaa prend fin le 30 septembre.

Un état des lieux des 3 CCP :

Le CCP de Boudié/Balantacounda a le récépissé d'association (numéro de récépissé 81/GRSDH/AA du 10/12/2010) et une convention locale validée par préfet, sous-préfet, PCR et autres maires.

Le CCP de Soungrougrou a déposé le dossier de l'association au CDEPS de Sédhiou. La proposition pour la convention locale est validée à la base et introduite dans le circuit hiérarchique pour être signée par PCR, Maire, sous-préfet et autre préfet. A ce jour la convention est signée par le PCR de Bémet Bijini, de Djibabouya, le maire de Marsassoum et le sous-préfet de Djibabouya.

Le CCP de Brassou a déposé le dossier de l'association à la Gouvernance de Sédhiou. L'enquête de moralité est faite et envoyée à la préfecture. Les propositions de la convention locale sont en train d'être présentées et discutées à la base. Il y a 4 ZPP.

Nous avons reçu la dernière tranche de paiement le 28 août 2011.

La zone de pêche de Boudié/Balantacounda

La zone de pêche de Boudié/Balantacounda comprend les Communautés Rurales de Djirédji, Bambaly, Kaour, Djibanar, Simbandi Balante et les Communes de Goudomp et Diattacounda. Ces sept collectivités locales comptent quelque 114 villages avec 90 741 habitants. Quelque 24 villages et 2 communes avec 53 663 habitants¹ sont directement liés à la zone de pêche dont le recensement a identifié 982 pêcheurs affiliés dans 18 collèges. La zone de pêche de Boudié/Balantacounda est un plan d'eau d'une longueur de 44 kilomètres suivant le canal.

Les choses avancent crescendo après la réunion entre les chefs de village, les délégués de quartier, le préfet de Goudomp et les autorités locales le samedi 17 septembre 2011. Comme toujours, les chefs accusent les pêcheurs qui viennent hors de la zone de Boudié/Balantacounda (Ziguinchor). Après discussions ils avouent de trop se cloîtrer dans leur village est de ne pas communiquer les infractions constatées à l'extérieur et en particulier au Centre de Pêche pour inciter les sorties de l'embarcation. A la fin des discussions tous les chefs de village et les délégués de quartier s'engagent à faire respecter la réglementation de la convention locale dans leur village.

Le Centre de Pêche de Goudomp et ceci en étroite collaboration avec le CCP de Boudié/Balantacounda et la préfecture de Goudomp, a organisé des sorties de surveillance avec l'embarcation.

¹ site www.pepam.gouv.sn et SDADL / GDP du 30/06/2010

La zone de pêche de Soungrougrou

La zone de pêche de Soungrougrou est gérée par les Communautés Rurales de Bémet Bijini, Djibabouya, Oulampane, Ouonck et la commune de Marsassoum. Ces cinq collectivités locales comptent quelque 72 villages avec 59 300 habitants dont 41 villages et la commune sont directement liés à la zone de pêche avec 39 533 habitants. Le dernier recensement a identifié 720 pêcheurs affiliés dans 11 collèges. La zone de pêche du Soungrougrou est un plan d'eau d'une longueur de 35 kilomètres suivant le canal.

La convention locale est en cours d'être validée par PCR, Maire, et les autorités locales. Elle désigne comme Zone de Pêche Protégée (ZPP) :

- Les bolons de Congoly et de Santack dans la CR de Ouonck.
- Une zone appelée « ZPP du bac » est une zone entre les deux rives d'une largeur de 450 mètres près du bac et délimité par le « rang abattoir » et le « rang Seydicounda ». Un plan d'eau de 20 ha.

Deux côtés du ZPP du bac sont marqués par une centaine de piquets de bambou, qui forment en même temps un acadja.

La fédération des pêcheurs de Marsassoum ont demandé et reçu un crédit de la banque Crédit Mutuel de 300.000 Francs pour faciliter la reconversion de filets thiass en filets ordinaires. Sept (7) filets thiass sont rendus.

Le PCR de Oulampane va convoquer 2 pêcheurs tenants de filets thiass et avec cela il n'y a presque plus de filets thiass dans la zone de pêche de Soungrougrou.

La zone de pêche de Brassou

La zone de pêche de Brassou est gérée par les Communautés Rurales de Bambaly, Dioudoubou, Simbandi Brassou, Mangaroungou Santo, Yarang Balante et la commune de Samine. Ces six collectivités locales comptent quelque 124 villages avec 59 101 habitants dont 26 villages et une commune directement liés à la zone de pêche avec 23 081 habitants. Le dernier recensement a identifié 1 285 pêcheurs affiliés dans 11 collèges. La zone de pêche du Brassou est un plan d'eau d'une longueur de 25 kilomètres suivant le canal.

Le CCP propose les quatre zones de pêche protégées (ZPP) suivantes :

- Dioudoubou :

Facounto bolonda (Malandiankounda)

C'est une zone de frayère juste au Sud du village de Malandiankounda. Les pêcheurs disent que si les poissons manquent ailleurs, ici il y a toujours du poisson. On propose de fermer le bolon pour toute pêche.

- Yarang Balante :

Sidif Manjak/Cité Millionnaire (Sina)

Un bolon juste au Nord de Sina qui va jusqu'au village de Sidif Manjak. Les pêcheurs le considèrent comme zone de frayère. On propose de le fermer pour toute pêche.

- Simbandi Brassou :

Niekinté, une zone/lieu ou rouch

C'est le bolon juste au Sud de Simbandi Brassou qui mène au pont. Pour le moment il n'y a pas de pêche, mais la proposition est de l'introduire dans la convention locale pour assurer que même dans le futur toute pêche restera interdite. Ceci en premier lieu pour protéger la mangrove, sujet de multiples initiatives de reboisement.

- Bambaly :
Bolon de Bacary Badji Lafaato (Bouno)

Le CCP a demandé au Centre de Pêche de faire une sortie avec l'embarcation et GPS pour géo-référencer ces propositions de ZPP.

Les activités générales réalisées

1. l'information et la communication

Les émissions de la radio communautaire Pkumel, basée à Goudomp, jouent un rôle essentiel dans la communication. Les émissions, d'une heure tous les samedis sont en langue Woloff, Diola, Mandingue et Halpular, traitent les thèmes comme la nécessité de récupérer les piles usagées, les bonnes et mauvaises pratiques de pêche et d'hygiène, la zone de pêche et sa convention locale et autre fonctionnement des comités villageois.

Une même convention est signée avec radio KUMA 105,6 FM de la commune de Samine et avec radio Yiriwaa 97,9 FM de Tanaff.

2. Le fonctionnement des relais

Nous collaborons actuellement avec 18 relais communautaires dont 07 pour la zone de Boudié/Balantacounda, 05 pour le Soungrougrou (pris en charge à partir du 01/11/2010) et 06 pour le Brassou (pris en charge à partir du 01/12/2010).

Les 5 relais de la zone de pêche du Soungrougrou ont participé à un atelier de mise à niveau et de formation à Marsassoum le 22/09/2011. Les relais de Brassou et de Boudié/Balantacounda se sont réunis le 15 septembre 2011 à Goudomp pour une journée de mise à niveau au Centre de Pêche. Journée reprise le 29/09/2011. La mise à niveau c'est surtout concentrée autour les bonnes pratiques d'hygiène et le fonctionnement des comités villageois.

3. Le fonctionnement des CCP

Il s'avère que le niveau d'instruction des membres des délégations entraîne des retards considérables dans les discussions. En plus, la nécessité de traduire les débats dans d'autres langues ne facilite pas la tâche. La participation active à la prise de décisions des populations sur base de volontariat est un long processus, mais on doit constater qu'il n'y a pas beaucoup d'abandons.

4. Les réunions bimensuelles des inspecteurs de pêche

Les inspecteurs approuvent la stratégie d'aménagement des pêcheries de la ria Casamance élaborée par IDEE Casamance. Ils souhaitent que ce module reproductible soit élargi aux cinq zones de pêche de la région de Sédhiou et dans la région de Ziguinchor.

Malheureusement la restitution de tâches définies durant ces sessions de concertation laisse à désirer.

Evaluation et redressements

Les activités du programme USAID/Wula Nafaa volet pêche par IDEE Casamance ont débuté le 01 février 2009 avec thème : « La création de cadres de concertation pour la gestion des zones de pêche : élaboration d'un modèle reproductible d'aménagement des pêcheries et renforcement de l'installation des CLPA ». Premier constat est que la filière pêche est le parent pauvre du monde rural. Elle ne figure dans aucun Plan Local de Développement et n'est sujet d'aucun investissement. L'autorité de tutelle est dépourvue de tout matériel et ne dispose d'aucune embarcation, matériel informatique ou autres moyens d'accompagnement. Le Centre de Pêche de Goudomp n'a même pas d'électricité. Les acteurs de la pêche sont à l'abandon et se débrouillent comme ils peuvent.

C'est la première fois qu'un projet s'intéresse à la filière pêche. L'approche principale étant de renforcer les capacités des acteurs de la pêche et de les intégrer pleinement dans le monde rural. Les acteurs de la pêche doivent se fédérer en collèges selon les besoins et contraintes partagés, ainsi se regroupant selon le métier. Ces collèges adhèrent au CLCOP et deviennent alors accessibles aux investissements dans le monde rural.

L'implication directe des élus locaux, des producteurs agricoles et des membres des comités villageois dans la gestion d'une zone de pêche a porté ses fruits. Après l'installation du Cadre de Concertation de la zone de Pêche de Boudié/Balantacounda, le programme a appuyé l'installation du CCP de Brassou et de Soungrougrou. Dix Huit (18) collectivités locales sont actuellement impliquées dans la cogestion des pêcheries dont l'objectif principal est la création des conditions d'une pêche durable dans la région de Sédhiou.

L'hypothèse sous-tendante est la suivante : si les communautés peuvent réellement exercer leurs droits aux ressources naturelles et s'il y a une augmentation des avantages des ressources aux niveaux locaux les plus proches à ceux qui les utilisent effectivement, alors il y aura une gestion et une utilisation locales plus durables des ressources naturelles. On atteint alors le paradigme à trois points Nature-Richesse-Pouvoir du programme USAID/Wula Nafaa.

Les activités se focalisaient sur trois axes :

1. la mise en œuvre d'un modèle reproductible d'aménagement des pêcheries de la ria Casamance basé sur l'approche écosystémique qui permet une adaptation aux spécificités de chaque zone de pêche, reflétée dans une convention locale
2. l'appui à l'amélioration des bonnes pratiques de la pêche et de la chaîne de valeur

3. la prévention et la gestion des conflits entre les communautés de pêcheurs (autochtones et allochtones) et populations riveraines et la participation active de la société civile à la prise de décisions en créant des cadres de concertation.

Le modèle s'est prouvé pertinent et le chef du service régional des pêches continentales de Sédhiou a exprimé son souhait de voir accomplir l'aménagement des pêcheries de la région de Sédhiou avec l'installation des CCP de Pakao et Diaroumé.

L'approche écosystémique avec les études de l'habitat et de l'état des stocks halieutiques a laissé à désirer, faute de moyens. De même pour l'attention à la chaîne de valeur.

Nous espérons trouver des partenaires pour pouvoir accomplir nos initiatives de créer les conditions d'une pêche durable et même d'élargir nos activités vers la région de Ziguinchor.

Ziguinchor, 30 septembre 2011

Intervenir pour le Développement Ecologique et l'Environnement en Casamance

IDEE Casamance
BP 120
Ziguinchor
33 991 45 92
ideecasamance@arc.sn
www.ideecasamance.org

www.ideecasamance.net
